

Lettre-circulaire du **22 mars 1990**

**OBJET. : Risques d'erreurs de branchement des flexibles d'alimentation les appareils de ventilation sur les prises murales.**

Il a été constaté que certains des flexibles d'alimentation en gaz fabriqués par la société **HUTCHINSON** (département tuyaux) et destinés aux appareils de ventilation artificielle présentent des anomalies susceptibles d'entraîner des erreurs de branchement sur les prises murales. De telles erreurs constituent à l'évidence des **risques majeurs pour le patient** ventilé.

Exemple d'anomalie constatée : flexible blanc destiné à l'oxygène et muni à chaque extrémité d'une bague blanche mais, à l'une, d'une prise crantée "oxygène" et, à l'autre, d'une prise crantée "protoxyde d'azote".

Flexibles concernés par le présent téléx : tous ceux fabriqués par la. société HUTCHINSON (département tuyaux), destinés à transmettre de l'oxygène (tuyau blanc), de l'air (tuyau noir) ou du protoxyde d'azote (tuyau bleu), et issus de certains lots de fabrication. (1)

Ces flexibles sont distribués par plusieurs sociétés.

Taux d'anomalies constatées : 2 pour 1300 dans le stock d'un industriel commercialisant des appareils de ventilation artificielle, 7 pour 10 000 dans le stock de la société HUTCHINSON.

**Mesures recommandées** :

Il est recommandé aux utilisateurs/détenteurs des flexibles définis plus haut de vérifier ou faire vérifier immédiatement que la couleur des tuyaux, la nature des prises crantées et la couleur des bagues d'identification de ces prises sont bien compatibles entre elles, et compatibles avec l'usage prévu.

Les vérifications doivent porter sur les flexibles actuellement en service et sur les flexibles en stock. Il va de soi que si les anomalies étaient détectées, il y aurait lieu de procéder aussitôt aux remplacements nécessaires.

*(1) Le fabricant a ainsi identifié 36 lots datant de 1989. Il semble cependant préférable et plus simple de faire porter les vérifications sur l'ensemble des stocks.*

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Santé - Direction des Hôpitaux - bureau EM1.

*L'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées  
Chef du Service des Construction et de l'Equipement*

**B. BASSET**

---

<http://www.hosmat.fr>